

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DE LA DORDOGNE

RÉUNION DU 19 MAI 2025

---

N° 25.CP.IV.30

Tarification des vaccinations pratiquées  
au Centre Départemental de Vaccination.

---

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil départemental n° 21-226 du 1<sup>er</sup> juillet 2021,

VU le rapport présenté par M. le Président du Conseil départemental,

**LA COMMISSION PERMANENTE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**FIXE** à compter du 1<sup>er</sup> juin 2025, les tarifs des vaccinations pratiquées au Centre Départemental de Vaccination comme suit :

- Fièvre jaune : 65 € ;
- Hépatite A : 30 € ;
- Hépatite B : 20 € ;
- Fièvre typhoïde : 45 € ;
- Vaccin contre les Méningocoques de séro groupe ACYW135 : 50 € ;
- Rage : 70 € ;
- Encéphalite japonaise : 110 € ;
- Choléra : 55 € ;
- Chikungunya : 155 € ;
- Les conseils sanitaires du voyage : 30 € la consultation ;
- Le Carnet de vaccination internationale et l'acte médical associé : 10 € par Carnet ;
- Le duplicata du Carnet de vaccination internationale : 20 € par Carnet.

Les recettes relatives à ces vaccins seront encaissées par la Régie de recettes du Centre Départemental de Vaccination et versées au Budget général du Département sur le compte 934-48-7588.



Signé numériquement  
À : PERIGUEUX (24000), FR  
Le : 22/05/2025 08:11:10  
Département de la Dordogne  
(CG24)  
Vice-président du Conseil  
départemental  
Bruno LAMONERIE